

Invitation à une activité de formation continue

AMOY ASSOCIATION DES MÉDECINS
OMNIPRATICIENS D'YAMASKA

Titre : Prise en charge et optimisation du traitement de la néphropathie chronique: points de vue du néphrologue et du cardiologue.

No d'activité : 94842

Date : mardi le 27 mai 2025

Lieu : Restaurant La Galoche

Coordonnées : Inscription obligatoire
Contactez Maryse Bissonnette, adjointe formation médicale continue
Tél. 450 991-1256 // formation@amoy.ca

Objectifs

Néphrologue :

- Discuter des relations étroites entre les patients diabétiques et les problèmes rénaux
- Prendre en charge le risque de progression de la néphropathie chez les patients atteints de diabète ou de néphropathie chronique existante;
- Mettre en œuvre des traitements basés sur les lignes directrices afin de freiner la progression de la néphropathie chez les patients atteints de diabète de type 2.

Cardiologue :

- Revoir le rôle des agents ARM sur l'axe angiotensine-aldostérone et comment ils peuvent nous aider à protéger le patient au niveau cardiovasculaire
- Définir le rôle du médecin de famille dans la prise en charge des patients diabétiques atteints de maladies cardiovasculaires.
- Discuter des thérapies émergentes dans la prise en charge du patient néphropathie chronique et le diabète de type 2 du point de vue du cardiologue

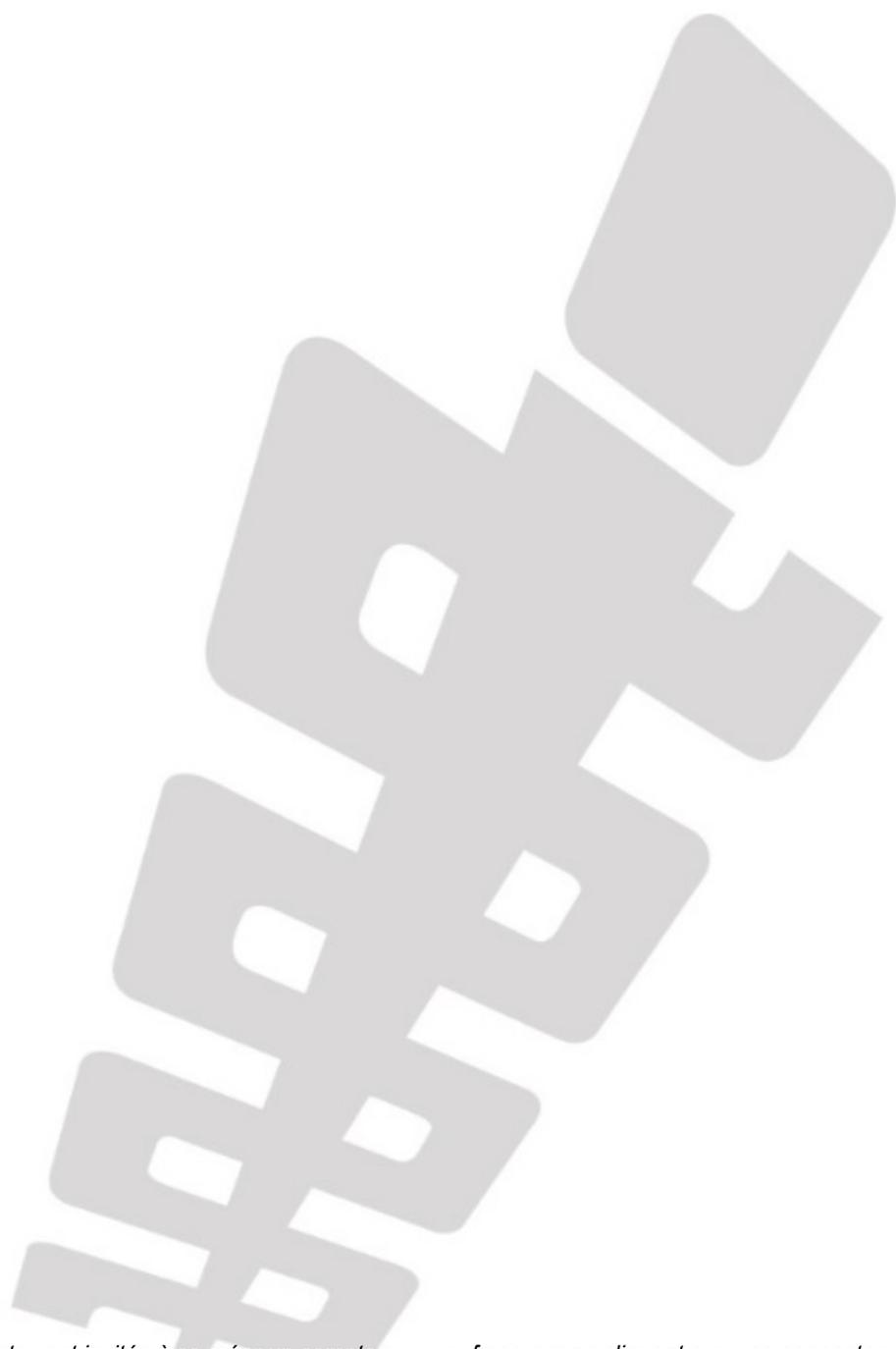
Président de séance : Dr Marc Gallant

Horaire

2025-05-27	18:00	18:30	Accueil/Clôture		
2025-05-27	18:30	19:30	Conférence	Prise en charge et optimisation du traitement de la néphropathie chronique : point de vue du néphrologue	Dre Anne-Catherine Fontaine, néphrologue a Hôpital Honoré-Mercier
2025-05-27	19:30	20:30	Conférence	Prise en charge et optimisation du traitement de la néphropathie chronique : point de vue du cardiologue	Dre Pier-Anne Binette, cardiologue Hôpital Honoré-Mercier

L'Association des médecins omnipraticiens de Yamaska, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 2.00 heure (s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ (catégorie A). Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Bayer



Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>